Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_50-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_50_020_1.1 : Attribution Marché public offres de transport sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur Loeiz RAPINEL, Conseiller Délégué en charge de la mobilité rappelle aux membres du Conseil Communautaire, le projet d'exploitation d'une offre de transport public sur le territoire de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.

Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la mobilité Loeiz RAPINEL rappelle aux membres du Conseil Communautaire, le projet d'exploitation d'une offre de transport public sur le territoire de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.

Contexte :

La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne (CCCMB) est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en 2021. À ce titre, elle est désormais compétente pour organiser et coordonner les mobilités sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_50-DE

Afin d'améliorer la desserte du territoire en transports en commun, favoriser l'emploi, mieux connecter les gares périphériques, lutter contre l'autosolisme conformément au PCAET et au Plan de Mobilité Simplifié, la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne a lancé un marché public transport.

L'entreprise Mobhilis a été mandatée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et le lancement de la procédure de passation.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a procédé à l'analyse des offres et l'a présentée aux membres de la **Commission d'Appel d'Offre lors de sa réunion du 10 février 2026**.

Une Commission d'Appel d'Offre corrective a eu lieu le 24 février suite au constat d'une erreur matérielle sur le rapport d'analyse des offres, laissant inchangée la décision finale.

Contenu du marché :

Le marché est alloti de la manière suivante :

- **Lot n°1** - Lignes interurbaines Maen Roch > Combourg et Les Portes du Coglais > Fougères, incluant le marché subséquent des transports périscolaires
- **Lot n°2** – Transport à la demande

Il s'agit d'un accord cadre de deux ans, renouvelable une fois.

La consultation s'est déroulée selon un accord cadre mono-attributaire à bons de commande et marchés subséquents éventuels.

La durée du marché est fixée à 24 mois fermes à compter de sa notification, avec une reconduction possible sur la même durée sans pouvoir dépasser les 48 mois.

Financement de l'exploitation des lignes

Les prestations d'exploitation des lignes seront entièrement financées par le **Versement Mobilité Intercommunal**, prélevé en 2026 sur les employeurs du territoire communautaire de plus de 11 salariés, sur la période mars à décembre, en année pleine en 2027. Une fraction du **Versement Mobilité Régional** vient compléter ces recettes.

Montant global et répartition prévisionnelle par lot :

- Le montant maximum du marché pour le lot 1 portant sur l'exploitation des lignes interurbaines s'élève à **440 000 € TTC annuel soit 880 000 € TTC** sur la durée ferme de 2 ans du marché.

- Le montant maximum du marché pour le lot 2 portant sur l'exploitation du réseau de transport à la demande s'élève à **165 000 € TTC annuels soit 330 000€ TTC** sur la durée ferme de 2 ans du marché.

Déroulé de la consultation :

La consultation a été mise en ligne sur la plateforme Mégalis le 13 novembre 2025.

Les publications ont été envoyées le 13 novembre 2025 au BOAMP, JOUE et dans le journal d'annonce légale du Ouest France 35.

La date de remise des offres initialement fixée au 7 janvier 2026 a été reportée au 14 janvier 2026 suite à des questions des candidats.

- Pour le lot n°1, deux candidats ont déposé une offre.
- Pour le lot n°2, trois candidats ont déposé une offre.
- Une seule entreprise a répondu aux deux lots.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_50-DE

Les critères d'attribution étaient répartis de la manière suivante :

- 40% > Prix des prestations
- 60 % > Valeur technique

Lors de sa réunion du 10 février 2026, la Commission d'Appel d'Offre, après présentation du rapport d'analyse des offres, a approuvé l'attribution du marché telle que présentée ci-dessous :

Lot	Titulaire	Estimatif annuel	Estimatif maximal de l'accord cadre pour 1 an en euros TTC
1	**VOYAGES BELLIER, mandataire** 12 Avenue du Général de Gaulle 35270 Combourg **VOYAGE CRESPEL – co-traitant** ZA La Hémetière 2 La Bourlais BP56 - 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNE	399 720,38 € TTC	440 000 € TTC
2	**TITI FLORIS** Siège social : 7 rue Louis Blériaut 44700 ORVAULT Agence - 91 rue Nationale 35650 LE RHEU	159 937,24 € TTC	165 000 € TTC

L'analyse a été réalisée sur la base des prix unitaires conformément au règlement de consultation.

Le marché porte sur une création de service pour lequel il n'y a pas de données statistiques antérieures, il n'a pas été transmis de scénarios aux candidats notamment car le scénario de mise en œuvre sera coconstruit en concertation avec les titulaires de chaque lot. Le marché prévoit une clause d'adaptabilité qui permettra de faire évoluer l'offre pendant toute la durée des marchés (création ou suppression d'arrêt, augmentation ou diminution des cadences…).

Un scénario **indicatif** a été élaboré pour le paramétrage du service par l'entreprise Mobhilis, assistant à maîtrise d'ouvrage, **afin de permettre d'apprécier le coût de fonctionnement des services pour une durée de deux ans**.

Pour le lot 1 : le scénario prend en compte deux lignes :

Pour la ligne Combourg – Maen Roch :

- 37 km par trajet
- 6 trajets par jour
- 252 jours considérés du lundi au vendredi hors jours fériés en 2026
- Soit un total de 57 456 km calculé (38*6*252) (1km a été ajouté au kilométrage pour assurer une marge de sécurité)
- 2 véhicules estimés

Pour la ligne Les Portes du Coglais – Fougères

- 14 km par trajet
- 6 trajets par jour
- 252 jours considérés du lundi au vendredi hors jours fériés en 2026
- Soit un total de 22 680 km calculé (15*6*252) (1km a été ajouté au kilométrage pour assurer une marge de sécurité)

Le coût estimatif du service par l'entreprise BELLIER revient à 799 440.76 € TTC sur la durée ferme du marché soit deux ans.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_50-DE

Pour le lot 2 : le scénario prend en compte :

- 25 000 km estimés
- 3 véhicules estimés

Le coût estimatif du service par l'entreprise TITI FLORIS revient à 319 874.48 € TTC sur la durée ferme du marché soit deux ans.

Monsieur Loeiz RAPINEL, élu communautaire en charge de la mobilité, propose aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les marchés tels que présentés ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché, ainsi que les avenants sans incidence financière.**

Vu les avis de la Commission de Appels d'Offres en date du 10 février et 24 février 2026,

Vu l'exposé de Monsieur Loeiz RAPINE, Conseiller Communautaire délégué à la mobilité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 abstention et 32 voix pour, valide la proposition Monsieur Loeiz RAPINE, Conseiller Communautaire délégué à la mobilité, telle que présentée ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT